



Le Coup d'œil municipal

Volume 30

Numéro 3

Juin, juillet, août 2023

COMMUNICATION

Nouvelle section du journal

Voir la page 13.

Saviez-vous que...



ÉVÉNEMENT

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

Tous les détails à la page 8.



Baqghus pour la Fête nationale !

Dans ce numéro :

Nouvelles de votre municipalité	2
Affaires municipales	3-5
Dates importantes et autres informations	6
Service des loisirs	7-10
Service de l'urbanisme	11
Organismes et Saviez-vous que?	12-13
MRC de D'Autray	14-15
Calendriers	16

Pages

Coordonnées

Adresse : 1980, rue Bonin

Téléphone : 450 885-3511

Télécopieur : 450 836-5220

Courriel : municipalite@saint-barthelemy.ca

Site Internet : www.saint-barthelemy.ca

Date de tombée : le lundi 7 août 2023 | Prochaine parution : vers le 1^{er} septembre 2023

Nouvelles de votre municipalité

Votre conseil municipal



Robert Sylvestre, maire



Jean-Pierre Morin,
Conseiller # 1



Sylvain Labranche,
Conseiller # 2



François Bertrand,
Conseiller # 3



Anna Adam,
Conseillère # 4



François Bérard,
Conseiller # 5



Claude Jean,
Conseiller # 6

Équipe permanente

Julie Maurice, directrice générale
Isabelle Sylvestre, tech. comptable
Line Hubert, secrétaire-réceptionniste
Mathieu Gagnon, insp. bâtiment et env.
Guyaume Bienvenue, dir. des loisirs
Richard Dumont, chef d'équipe voirie
Carole Hatotte, chauffeur-opérateur
2 Lise Valois, brigadière

Enfin, le printemps est là! La nature renaît et les champs raisonnent du bruit des machines affectées à la préparation du sol et des semences. Pour la municipalité, c'est aussi l'heure des gros travaux tel le pavage du rang York Ouest qui seront complétés bientôt.

La réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent (entre le rang du Boulevard et le rang du Fleuve) devrait être réalisée assez tôt cet été. Toujours au niveau des chemins, nous continuerons l'entretien des routes qui sont sous notre juridiction et à titre d'exemple cela inclus la montée des Laurentides entre le rang Bel Automne et le pont Vert.

Dans le domaine de l'eau potable, nous remplacerons cet été la conduite d'eau du côté de Saint-Joachim Est (à partir de la montée des Laurentides jusqu'en haut de la côte du camping). Également, nous avons accepté une offre de Nordikeau pour faire de la recherche de fuites d'eau. Un stagiaire ausculte (écoute) chacune des entrées d'eau et les différentes vannes pour déceler les fuites potentielles. Cela nous permettra de parfaire nos connaissances sur l'ensemble du réseau d'aqueduc et de cibler les améliorations à y apporter, si nécessaire. Grâce à ces recherches et à l'application des correctifs nécessaires, nous serons en mesure d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

En même temps, nous travaillons sur un projet visant à traiter l'eau brute, responsable de la production des THM (Trihalométhanes). À suivre...

Au niveau des réalisations complétées, nous vous invitons à visiter le chalet municipal où d'importantes rénovations ont eu lieu : toiture neuve, réaménagement intérieur de la cuisine et des espaces de rangement, etc. Toujours du côté récréatif, nous compléterons le parc du domaine Dubois aussitôt que les équipements nous seront livrés.

Il faut également souligner la popularité du camp de jour qui regroupera 60 enfants par semaine cet été ainsi que 6 animatrices, bravo!

En vous souhaitant un été très agréable dans tous les domaines.

*Robert Sylvestre pour le conseil municipal
et pour l'équipe des employées.*

Affaires municipales

Séance ordinaire du 6 février 2023

- Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes
- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 703-23 décrétant une dépense de 1 251 419 \$ et un emprunt de 1 001 135 \$ pour la réfection de la montée Saint-Laurent
- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 704-23 amendant le règlement n° 648-19 sur la tarification des services municipaux
- Avis d'intention – Caisse Desjardins
- Approbation de pré-retraite
- Lac-à-l'épaule – MRC de D'Autray
- Demande de financement PRIMEAU – Projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire et remplacement du réseau d'eau potable sur le rang York
- Octroi – Étude préliminaire sur la problématique de trihalométhanes (THM) d'un puits d'eau brute
- Fourniture et installation – Déshumidificateur industriel à l'usine de traitement d'eau potable.
- Fourniture et installation – Ventilateur et pièces pour volets mécaniques à l'usine de traitement d'eau potable
- Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 705-23 relatif à la démolition des bâtiments
- Adoption – Premier projet de règlement n° 705-23 relatif à la démolition des bâtiments
- Avenant – Contrat de rénovation du chalet des loisirs
- Achat – Fontaine d'eau portative

Séance extraordinaire du 15 février 2023

- Octroi – Contrat de Réfection de la montée Saint-Laurent
- Adoption – Règlement n° 703-23 décrétant une dépense de 1 251 419 \$ et un emprunt de 1 001 135 \$ pour la réfection de la montée Saint-Laurent
- Avenant – Contrat de déneigement montée Ouest et domaine Labrosse

Affaires municipales

Séance ordinaire du 6 mars 2023

- Adoption – Règlement n° 704-23 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
- Mandat – Représentant de la Municipalité pour les ventes pour taxes
- Mandat – Rapport d'audit 2022 pour Recyc-Québec
- Mandat – Signataire pour achat des lots acquis lors des ventes pour taxes 2021
- Amendement – Règlement n° 703-23 décrétant une dépense de 1 251 419 \$ et un emprunt de 1 001 135 \$ pour la réfection de la montée Saint-Laurent
- Appui – Déclaration lanaudoise : Habiter Lanaudière
- Demande de projet – Hydro-Québec : programme 4500 bornes
- Appui – Projet « Le petit café » de la Clef Familiale
- Adoption – Règlement n° 705-23 relatif à la démolition des bâtiments
- Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage habitation IV dans la zone R-10
- Adoption – Premier projet de règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage habitation IV dans la zone R-10
- Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation
- Adoption – Premier projet de règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation
- Appui – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux
- Renouvellement – Adhésion à Culture Lanaudière
- Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes – Projet « Annexe aux jardins communautaires »
- Réfection du plancher du bureau de la Clef Familiale / Pétanque

Affaires municipales

Séance ordinaire du 6 avril 2023

- Adhésion – Fédération canadienne des municipalités
- Dossier – Construction et Pavage Boisvert inc.
- Annulation de soldes résiduares de divers règlements d'emprunt
- Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection de l'intersection du rang York et de la montée Saint-Laurent
- Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection des pancartes annonçant les localités
- Budget – Analyse d'eau brute pour le projet de traitement des THM du puits n°4
- Achat – Réactifs pour l'usine de traitement d'eau potable
- Formation – Comité de démolition
- Adoption – Deuxième projet de règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage habitation IV dans la zone R-10
- Adoption – Deuxième projet de règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation
- Société de Récréotourisme Pôle Berthier
- Amendement – Politique de soutien aux activités sportives et culturelles
- Amendement – Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes
- Avenant – Rénovation du chalet des loisirs
- Appui – Camping du Vieux Moulin
- Adhésion – Loisirs sports Lanaudière
- Décompte progressif n° 3 – Agrandissement et rénovation du chalet des loisirs

L'ensemble des procès-verbaux sont disponibles sur notre site Internet.

Prochaines séances ordinaires



Lundi
5 juin 2023
à 20 heures

Lundi
3 juillet 2023
à 20 heures

Lundi
7 août 2023
à 20 heures

Les prochaines séances ordinaires du conseil seront publiques.
Les portes ouvriront vers 19 h 45. Une fois la salle complète, nous fermerons les portes.

Prochains congés fériés

Veuillez prendre note que le bureau municipal **sera fermé** lors de ces journées :

Fête nationale du Québec



Le jeudi 22 juin 2023, à
partir de midi. Nous serons
de retour le lundi
26 juin 2023 à 8 heures.

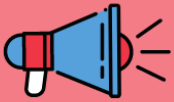
Bonne Saint-Jean-Baptiste

Fête du Canada

Le jeudi 29 juin 2023, à
partir de midi. Nous serons
de retour le lundi
3 juillet 2023 à 8 heures.



Joyeuse fête du Canada



CITAM - Système d'alertes



La Municipalité utilise le système d'alertes et de notifications de masse de CITAM pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens, les commerçants et les entreprises. Les alertes et communications sont paramétrables.

Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Soyez assurés que les données recueillies sont confidentielles.

Scannez le code QR pour
vous inscrire aux alertes



Vente pour défaut de paiement de taxes



La MRC de D'Autray procédera à une vente à l'enchère publique des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, selon une liste qui a été transmise par la municipalité en avril dernier.

La liste des immeubles concernés a été publiée dans les journaux locaux et sur le site Internet de la MRC de D'Autray aussi en avril dernier. Elle est également disponible au bureau municipal. La vente pour non-paiement des taxes aura lieu le 8 juin 2023.

Pour information, les intéressés sont priés de communiquer directement avec la MRC ou par courriel à l'adresse suivante : mnolin@mrcautray.qc.ca.

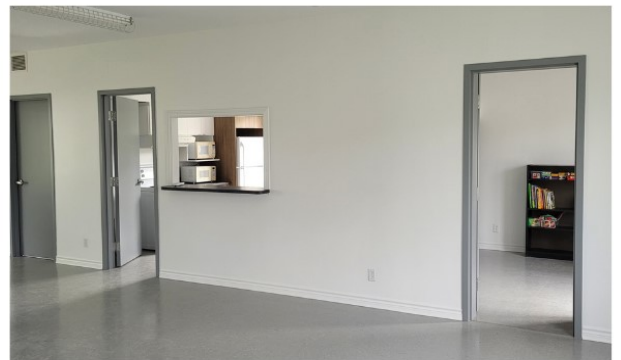
Projets département des loisirs

Réfection du chalet des loisirs

À la fin de l'été 2022, nous avons pris la décision de procéder à la réfection et à l'agrandissement du chalet des loisirs. C'est grâce à une subvention du gouvernement du Québec, le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) que nous avons été en mesure d'effectuer les travaux. Comme vous l'avez peut-être constaté, les travaux ont débuté un peu avant l'arrivée de l'hiver et se sont terminés au début du mois de mai 2023. Il est maintenant prêt pour les locations.

Voici une liste des travaux qui ont été effectués :

- Agrandissement (ajout d'une pièce à l'arrière du chalet);
- Changer le bardeau d'asphalte;
- Changer le plancher;
- Peinturer tout l'intérieur du chalet;
- Changer les armoires de cuisine.



Parc du domaine Dubois

Comme mentionné dans un précédent journal, grâce à la subvention du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales, nous aménagerons un petit parc pour enfants dans le domaine Dubois. Il y aura des modules de jeux, des balançoires ainsi que quelques tables et bancs pour se rassembler.

Selon l'entreprise en charge du projet (Tessier Récréo-Parc), les travaux devraient débuter au début de l'été. Nous avons bien hâte de vous offrir ce magnifique parc.



24 juin 2023

De 14 à 23 heures au parc des loisirs

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

Pleins d'activités dès 14 heures

- Jeux gonflables
- Mur d'escalade
- Maquillage pour enfants
- Collation sucrée-salée
- Feu de joie

Services alimentaires (\$)

- Food truck : Le Canard Échevelé
- Service de bar

Argent comptant seulement



En spectacle dès 19 h 30,
le groupe BAQQHUS
suivi des traditionnels
feux d'artifice.

Merci aux commanditaires

Présentateur officiel



En partenariat avec :



SNQ Lanaudière



Desjardins
Caisse de D'Autray

Camping
du Vieux Moulin



Cinéma en plein air

6 juillet 2023 vers 20 h 30
Au parc des loisirs



Apportez votre chaise et votre maïs soufflé, installez-vous confortablement et profitez de cette projection en famille.

Activité gratuite.

Récital

11 juillet 2023 à 20 heures
À l'église de Saint-Barthélemy

Le 11 juillet prochain, un trio de musiciens (piano, violon et violoncelle) interpréteront quelques oeuvres du compositeur Johannes Brahms. Cette activité est présentée par le **Festival de Lanaudière.**



Pour acheter votre billet (36,50 \$ +tx) :

<https://lanaudiere.org/fr/programmation/aimez-vous-brahms/>

La Ruche d'Art

22 juillet 2023 de 13 à 16 heures
Au parc des loisirs

Le Musée d'art de Joliette vous invite à son atelier d'art libre qui vous permet de créer librement et **gratuitement** avec du beau matériel artistique. L'animatrice du MAJ encourage la création, stimule l'imaginaire et propose des conseils pour l'utilisation du matériel.

Plaisir garanti!



Cinéma en plein air

10 août 2023 vers 20 h 30
Au parc des loisirs



Apportez votre chaise et votre maïs soufflé, installez-vous confortablement et profitez de cette projection en famille.

Activité gratuite.

Toutes les activités sont gratuites à moins d'un avis contraire.

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 | Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

Activités et événements

été 2023



Cours de skateboard

Offert pour les 5 ans et plus | Places limitées à 8 (minimum 4)

****Possibilité d'ouvrir d'autres groupes si plus d'inscriptions.**

Du 5 juillet au 16 août 2023 (8 cours)

 **Les mercredis, de 18 h 30 à 19 h 30**  **Skatepark**

Atlasproshop propose des cours de skate près de chez vous. Il n'y a pas d'âge pour apprendre le skate. Ils acceptent les étudiants de tous âges et niveaux, qu'ils soient débutants, intermédiaires ou avancés.

La location de skate et de casque disponible gratuitement si nécessaire.

Période d'inscription

Du 6 juin à 9 heures au 16 juin 2023 à midi.

Les inscriptions se feront en ligne (via Qidigo) ou en personne au bureau municipal.

Mode de paiement

Carte de crédit, carte de débit, chèque ou argent comptant.

*Notez qu'aucune taxe ne sera chargée. Il y a cependant des frais administratifs de 3 % **inclus dans le prix.**

Aucun paiement ne sera accepté après la fin de la période d'inscription.

Coût pour la session :
215 \$



Camp de jour 2023



Camp Héron



C'est avec fébrilité que l'équipe d'animateurs vous accueillera le 26 juin prochain dans une ambiance festive. C'est sous la thématique saisonnière « Suis tes rêves et goûte à l'aventure! » que les enfants vivront un été rempli d'activités, de magie et de surprises.

Dons de matériel

Vous avez des jeux de société, des jouets, des articles de sports ou des décorations de Noël ou d'Halloween en bon état qui prennent la poussière? Vous aimeriez vous en débarrasser? Nous serions preneur pour agrémenter notre inventaire. Contactez le responsable du service des loisirs pour prendre un rendez-vous.

Nous vous remercions à l'avance.



Nous en profitons pour souhaiter à tous un magnifique été!

Service de l'urbanisme

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Piscine (sécurité)

La période de la baignade approche ou bat son plein pour certains. Nous voudrions vous rappeler quelques notions de sécurité concernant l'accès aux piscines. Tout d'abord, sachez que toute nouvelle installation de piscine doit obligatoirement être conforme à la réglementation provinciale.

- L'enceinte de la piscine doit obligatoirement être de 4 pieds de haut pour éviter qu'un enfant puisse grimper par-dessus et y accéder sans surveillance.
- Le verrou de la porte doit être situé à l'intérieur de l'enceinte et la porte doit se refermer automatiquement à l'aide de pentures à ressort.
- Dans le cas d'une échelle, il doit y avoir un mécanisme de fermeture automatique qui prévient la montée en dehors des moments de baignade.
- Il ne faut laisser aucun objet à proximité de la piscine ou de son enceinte qui pourrait servir à y grimper et accéder à la piscine.
- Enfin, discuter avec vos enfants des règles de la piscine, la prévention est un élément crucial et important. Il est possible de récupérer un guide synthèse pratique au bureau ou sur notre site Internet dans la section concernant les piscines.



Un accident est vite arrivé et personne ne veut vivre une situation de noyade. S'il vous plaît, assurez-vous de toujours surveiller la piscine lorsque vos enfants s'y baignent. Il ne suffit que de quelques minutes d'inattention pour que le pire arrive. Nous tenons aussi à préciser que même si vous n'avez pas d'enfants, vous devez respecter la même réglementation.

Lors de l'émission d'un permis de piscine et de l'inspection, il nous fera plaisir de vous indiquer si votre enceinte est sécuritaire et les moyens de résoudre la situation si ce n'est pas le cas.

Bonne baignade et passez un bel été!

Avis concernant les feux à ciel ouvert et les fournaises



Petit rappel à tous les citoyens, il est interdit d'effectuer des feux sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage auprès du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray (450 836-7007, poste 2510). Toute personne qui contreviendrait à ce règlement, recevra un constat d'infraction. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de brûler vos déchets et/ou des matières dangereuses. Nous invitons les citoyens à appeler au 911 pour déclarer tout feu suspect afin d'éviter des incidents qui pourraient provoquer des dommages considérables aux propriétés et à l'environnement.

Évidemment, l'utilisation d'une fournaise extérieure ne vous autorise pas à brûler des débris, des animaux morts, des déchets ou toutes autres formes d'objets nocifs pour la santé et l'environnement. Soyez assuré que des actions pourraient être entreprises contre ceux qui contreviennent à ce règlement.

Avis concernant les permis de démolition

Un nouveau règlement est en vigueur concernant la démolition de bâtiment patrimonial inscrit à l'inventaire du patrimoine de la MRC de D'Autray. Donc, si votre propriété y est située, vous aurez des démarches supplémentaires pour procéder à la démolition du bâtiment visé. Pour plus d'information, communiquez avec nous! Ce règlement vient remplacer l'autorisation du ministère de la Culture et du délai de 90 jours pour délivrer un permis de démolition pour les bâtiments ayant été construits avant 1940.



Service de l'urbanisme (inspecteur en bâtiment et en environnement)

Téléphone : 450 885-3511, poste 5013 | Courriel : urbanisme@saint-barthelemy.ca

Des nouvelles de vos organismes

FADOQ Saint-Barthélemy



Bonjour à vous tous,

Le 24 avril dernier avait lieu l'Assemblée générale annuelle. Lors de cette rencontre, tous les membres du conseil d'administration ont été réélus, soit :

Carmen Duhaime, présidente, Francine Bérard, vice-présidente, Gérald Boisvert, secrétaire, Lise Barrette, trésorière, Jocelyne Sylvestre, Suzanne Clément et Agathe Caumartin, administratrices.

Renouvellement des cartes de membres

Pour la plupart des membres, le renouvellement de la carte FADOQ s'effectuera en septembre. Vous recevrez donc par la poste un avis de renouvellement au cours du mois d'août 2023. Dans cet envoi, il y aura un coupon à compléter que vous devrez retourner avec votre chèque dans l'enveloppe-retour préaffranchie (également incluse). Vous n'aurez pas de timbre à payer pour la poster.

Il est aussi possible de payer par carte de crédit via Internet. Les informations pour procéder de cette façon seront décrites dans l'envoi, c'est simple et très sécuritaire.

Le coût annuel de la carte de membre est de 25,00 \$ mais si vous désirez payer votre carte pour deux ans le coût sera de 45,00 \$, vous économiserez donc 5,00 \$.

Il est possible d'être membre de la FADOQ dès l'âge de 50 ans. Il y a plusieurs avantages et rabais accordés aux membres.

Nos activités reprendront en septembre. Nous vous souhaitons un très bel été.

Pour toute information, vous pouvez me contacter au 450 885-3036.

Carmen Duhaime, présidente

La Plank Jeunesse

Bonjour à tous!

Des nouvelles de votre Maison des jeunes!!

C'est le 6 mai dernier que s'est tenu notre tournoi de balle annuel, au terrain municipal de Saint-Barthélemy. Lors de cette occasion, nous avons accueilli 9 équipes.

Un record! Vous avez donc été très nombreux à nous encourager cette année, que ce soit en joignant une équipe ou tout simplement en étant présents en tant que supporteurs. Quelle belle journée nous avons eue!

Nous tenons également à remercier la Ligue de balle de St-Barthélemy, qui a remis 160\$ (argent de la vente de cannettes) à la Plank Jeunesse lors de cette journée. Tous les fonds recueillis serviront à financer les activités des jeunes fréquentant notre organisme.

Nous vous rappelons que la Plank Jeunesse est maintenant située au 671, rue Rouleau (coin Lamarche) à Saint-Barthélemy. Vous pouvez nous joindre au 450 421-1276 / 450 836-1276 ou sur Facebook ou Instagram (Place Jeunesse Berthier).



Des nouvelles de vos organismes

Le samedi 27 mai

Reprise des activités 2023 sur la terrasse du **Club Social DanBris**

pour personnes de 50 ans et plus
Venez vous divertir, vous amuser et participer
aux diverses activités organisées
au 1021 rang York

Danielle Brisson
Présidente-Fondatrice

f Club social DanBris csdanbris@gmail.com
450 885-1559 / 514 703-3122

Bienvenue à tous

Du 27 mai au 15 oct. 2023

**Carte de
membre
5\$**

Le dernier mercredi du mois
Café Bingo (incluant 3 cartes) 18h30 à 21h
6\$ membre - 7\$ non-membre

Les 1^{er} et 3^e lundis du mois
Café / dessert 17h30 à 20h30
5\$ membre - 6\$ non-membre

1^{er} dimanche du mois
Déjeuner surprise 10h à 13h
13\$ membre - 15\$ non-membre

Le dernier samedi du mois
Souper 17h30 à 19h et musique jusqu'à 22h
25\$ membre - 28\$ non-membre

Le 2^e mardi du mois
Souper spaghetti 17h30 à 19h
8\$ membre - 10\$ non-membre

*Au plaisir de
vous voir ou
revoir et
recevoir !*

Danielle

D'autres activités s'ajouteront au cours des semaines. En tout temps vous pouvez écouter le message
au 450 885-1559 pour connaître les prochaines activités. Si une activité vous intéresse et/ou vous
voulez plus de détails, laissez vos coordonnées à la fin du message et nous vous rappellerons.

Saviez-vous que...

La gestion des matières résiduelles

Afin de conscientiser les gens à une bonne gestion de leurs matières résiduelles, voici quelques exemples d'objets souvent retrouvés dans les dépotoirs ou encore abandonnés dans les champs avec leur temps de décomposition. Il est donc important de se débarrasser **ADÉQUATEMENT** de nos résidus. Si vous désirez avoir des conseils, nous vous conseillons de contacter la MRC de D'Autray au 450 836-7007.

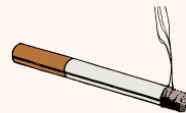
Cœur de pomme : **1 mois**



Papier journal : **6 à 12 mois**



Mégot de cigarette : **1 à 2 ans**



Cannette de boisson : **200 ans**



Bouteille de plastique : **400 ans**



Sac de plastique : **450 ans**



Couches jetables : **500 ans**



Bouteilles de verre : **4000 ans**



Pneus et résidus domestiques
dangereux (RDD) :
Non-biodégradables

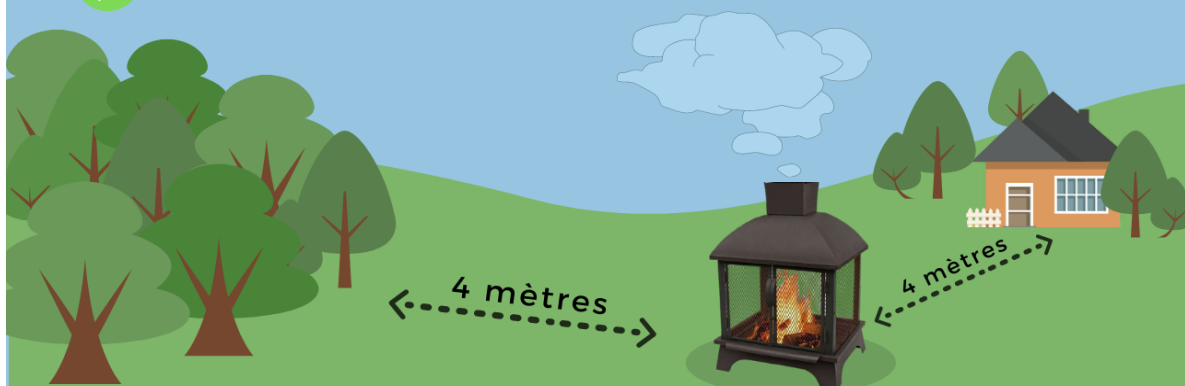


BONNES PRATIQUES

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.
- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

BONNES PRATIQUES

Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme) ?

Oui, à condition d'obtenir obligatoirement un permis de brûlage émis par le service incendie avant de faire un feu à ciel ouvert.



Le feu (branches seulement) doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de trente (30) mètres minimum de tout bâtiment, boisé et herbes hautes. Le tas de branches doit être d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.



Vous devez contacter le numéro ci-dessous en laissant vos coordonnées afin qu'un responsable du service incendie vous rencontre pour émettre le permis dans les heures ouvrables.



Nous vous rappelons que nous avons 24 heures ouvrables pour émettre un permis.



Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

J U I N

D	L	M	M	J	V	S
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

J U I L L E T

D	L	M	M	J	V	S
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

A O Û T

D	L	M	M	J	V	S
		01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Légende

 Recyclage	 Compost
 Ordures	 Séances du conseil municipal



Dates importantes

22 juin 2023 : 3^e versement des taxes municipales
 23 juin 2023 : Bureau fermé (Fête nationale du Québec)
 30 juin 2023 : Bureau fermé (Fête du Canada)
 17 août 2023 : 4^e versement des taxes municipales